

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 novembre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 113 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Stéphane PICHON - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Marlène PREVOST - Jacques BESNAÏNOU représenté par Dany LAMY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Frédéric COLLART représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Dominique DELOURS représenté par Nathalie SUCCAMIELE - Bruno GILLES représenté par Sabine BERNASCONI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Daniel HERMANN représenté par Michèle EMERY - Garo HOVSEPIAN représenté par Gérard POLIZZI - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par Grégory PANAGOUDIS - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Roland MOUREN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Didier PARAKIAN représenté par Roland BLUM - Roland POVINELLI représenté par Hélène ABERT - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Marie-France DROPY OURET - Isabelle SAVON représentée par Jean ROATTA - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Michel AZOULAI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Georges ROSSO - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Novembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 1 Décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PGD 003-849/17/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'opération nettoyage du Vieux Port
DAJA 17/16022/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Après Notre-Dame de la Garde, le Vieux-Port est le deuxième meilleur symbole de Marseille, 92% de ses habitants déclarent s'y rendre. Le Vieux-Port est donc bien le lieu idéal de convergence et de rendez-vous. L'endroit où l'on se retrouve pour célébrer les victoires et partager les grands moments. Le passage obligé pour tous les défilés. C'est ici que l'on espère sentir battre le cœur de Marseille. Ici que les caméras de télévision du monde entier viennent et reviennent pour filmer la ville et ses habitants, avec l'espoir de capter leur âme. Le Vieux-Port, c'est 17 clubs nautiques, 3 200 bateaux donc 3 200 familles. Pourtant le reportage de Sea Sheperd de l'été 2015 a mis en évidence une réalité : le fond du Vieux-Port de Marseille s'apparente plus à une décharge publique qu'à celui d'une calanque !

Ainsi l'association FSN 13 souhaite mettre en œuvre une journée de nettoyage du vieux port qui sera la deuxième d'une longue série.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

- Le Nettoyage du vieux port de Marseille avec l'aide de bénévoles plongeurs et plaisanciers.
- Sensibiliser la population adultes et enfants sur les déchets marins.
- Faire de la prévention sur les conséquences de cette pollution.

Le Conseil de Territoire soutient cette action par une participation de 30 000 euros et par la mise à disposition gratuite de moyens logistiques et humains estimée à 11 126.38 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Signé le 17 Novembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 1 Décembre 2017

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Les demandes de subventions qui émanent des associations du territoire qui portent des projets mettant en valeur le territoire, conduisent le conseil de territoire à répondre au cas par cas et à titre exceptionnel pour manifester sa reconnaissance du rôle joué par cette association dans le rayonnement et l'attractivité du territoire notamment en matière de communication.

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvée la participation financière du Conseil de territoire Marseille Provence d'un montant de 30 000 euros TTC dans le cadre du nettoyage du Vieux Port ainsi que la mise à disposition de moyens logistiques et humains.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Association Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône.

Article 3 :

Monsieur le Président du conseil de territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Adoptée à l'unanimité,
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 17 Novembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 1 Décembre 2017